

# L'INDEPENDANT

Organe hebdomadaire du Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste de l'Arrondissement

TELEPHONE

C. P. BUREAU 17.92

**ABONNEMENTS**

Un an	Six mois
Bergère (ville).....	15 francs 10 francs
Dordogne et Départements limitrophes.....	17 — 13 —
Autres départements.....	20 — 13 —

Directeur-Administrateur :  
**Robert TAILLANDIER**

BUREAUX :  
108, Rue Neuve, BERGERAC, en face du Jardin-Public

**TARIF DES ANNONCES**

Annonces judiciaires.....	la ligne	2 50
Petites annonces classées.....	—	3 —
Chronique locale.....	—	3 —

L'INDEPENDANT publie les Annonces Judiciaires, Légales et Administratives du Département.  
Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

## LA CAUSE DE LA FRANCE EST CELLE DE TOUS LES TRAVAILLEURS

Patrie de la Liberté et de la Justice sociale

Notre mot d'ordre doit être :  
**des Chars, des Canons, des Avions.**

Il s'est mêlé à la campagne contre les stalinistes certaines préoccupations de politique intérieure, et c'est, à travers la trahison de leurs chefs, tous les ouvriers qui professaient des opinions communistes que leurs adversaires ont voulu atteindre. Le président du Conseil a réagi contre cette tendance dans son dernier discours radiodiffusé ; il s'est détendu de toute idée de « vengeance » et il a adressé un appel aux anciens adhérents du parti communiste.

garantie contre toute entreprise de force. D'autre part, Budapest et Sofia échappent plus ou moins désormais à l'influence du Reich.

Mardi la presse rendait compte de la cinquième réunion du Conseil Suprême qui s'est tenue lundi à Paris. Un accord complet a été réalisé sur tous les points examinés.

Mercredi on attendait à la fois une nouvelle possession soviétique sur le front de Carélie.

Jeudi M. Mussolini a présidé la commission suprême de défense.

Cette commission a pour tâche de résoudre les questions les plus importantes touchant l'organisation en temps de paix de l'activité nationale des armements.

## LES HOSTILITES

par le cabot de service

Voici Janvier parti avec ses neiges et ses glaçons. Demain, sauf retour imprévu des frimas, les soldats des armées Alliées auront à se débattre dans des boues du degel, presque aussi froides que les neiges.

Quand la terre et les bois se seront ressuyés, que les prés des vallées auront rendu aux ruisseaux l'eau dont ils sont avides, le grand printemps annoncera. Personne n'y songe sans gravité car, avec la belle saison, la guerre reprendra partout son élan, sur nos fronts et aussi ailleurs, et nous voulons nous défendre ou attaquer nous mêmes.

Les anciens, quand ils ont vu de la guerre 1914-18 commencent ces périodes.

Pour eux, c'est l'heure du « a rond ».

Il faut se préparer à les endurer et à triompher de toutes les difficultés.

Que j'ai vu à l'intérieur de la France, les anciens, quand ils ont travaillé pour la défense nationale augmentent leur effort. Aucune minute ne doit être perdue. Ceux qui ne comprendraient ce devoir de travail devraient être considérés comme des déshérités.

Leur parole serait une arme contre nos admirables soldats.

Aucun Français ne voudra commettre ce crime.

Pas de propagande défaitiste. Les complètes de Staline qui se trouvent dans tous les pays n'ont pas de place chez nous.

La campagne de bouche à oreille doit être dénoncée.

A la géologie — et tout de suite — ceux qui vivraient dans le dos de nos soldats.

Maintenant que j'ai examiné la question de l'arrière, examinons le problème de l'avant : celui des effectifs.

Lorsque ces éléments se produiront, il sera indispensable, dans le secteur français comme dans le secteur anglais, d'aligner les réserves, les relais, les soutiens. Il faudra, du monde, et beaucoup de monde, chacun à son poste, bien entraîné et prêt. Les effectifs nombreux seront nécessaires pour la défense comme pour l'offensive et l'attaque, la marche en avant. Que nos amis anglais y pensent ainsi que nous, avec la même durée dans la volonté, la même tension de toutes les énergies, la même décision irrévocable de ne rien négliger, de tout mettre en action jusqu'au dernier homme, jusqu'au dernier canon, au dernier tank, au dernier avion.

Suivons avec confiance notre grand chef Daladier et l'admirable général Gamelin.

Ce n'est que de 1914-1918, les pelles de 1940 inscrites de nouvelles pages de gloire dans l'histoire militaire de la France.

L'INDEPENDANT.

## La marche des Evénements au jour le jour

Les 20 et 21 février ont eu lieu la conférence de Berne. Le regroupement de la Grèce, de la Yougoslavie, de la Roumanie et de la Turquie est une

## GEORGES BONNET dans l'histoire de la guerre du Droit contre la Force

par Simone QUENTIN

Dans nos précédents numéros, nous avons parlé du Livre Jaune et de l'action menée par notre éminent ami M. Georges Bonnet.

Si le Livre Jaune met en relief l'erreur des dirigeants allemands qui croyaient à l'abandon de la Pologne par les Alliés, il fait ressortir — tout les Français doivent le savoir — le rôle décisif joué par le président du Parti Radical, son laboureur et son chef, dans le mouvement avec lequel Georges Bonnet — dont on ne saura jamais assez quelle bataille de tous les instants il mena — durant ces deux années pour sauver la paix.

La Dordogne, pays bien français, peut être fier d'un autre de ses enfants : Jean Delbos.

Nous n'oublions pas, à ce journal, que le collègue et ami de Georges Bonnet, dans les deux années précédant la venue de ce dernier, dans ce département ministériel, avait défendu la paix, fait suer, jour par jour, heure par heure, dans des heures aussi difficiles, aussi angoissantes.

Honneur à ces deux enfants du Périgord que nous aimons et vénérons.

Pour rendre hommage à l'un d'eux, Georges Bonnet, le militaire de nos congrès radicaux du Sud-Ouest, Simone Quentin a mis son talent à la disposition des lecteurs de notre confrère et ami le Radical de Paris.

Nous sommes heureux de reproduire quelques passages de sa pensée.

ROBERT TAILLANDIER.

Que ce soit au moment où il tentait de former son ministère, alors qu'il était ministre démissionnaire du Cabinet Chautemps, que ce soit aux réceptions des délégations allemandes conduites par M. de Ribbentrop, que ce soit aux Conférences Internationales de Genève, aux Conférences du Quai d'Orsay ou encore à Arceville, partout où j'ai eu l'occasion de rencontrer M. Georges Bonnet, j'ai toujours remarqué cet extraordinaire équilibre intellectuel, cette implacable logique, ce sang froid, cette compréhension et cette camaraderie non affectées qui font d'un homme, un homme d'Etat.

La collaboratrice du Radical de Paris parle ensuite de la déclaration franco-allemande de décembre :

C'est, écrit-elle, un acte diplomatique qui honore le Ministre des Affaires Etrangères, Georges Bonnet.

Pour un homme exerçant une haute fonction publique, il est presque tou-

jours aisé de faire naître une sympathie enthousiaste, mais il est parfois très difficile, pénible même de braver l'impopularité qu'impose l'accomplissement d'un simple devoir.

Et c'est là que Georges Bonnet a dû faire appel à toute son énergie pour faire accepter le rapprochement Franco-Allemand à l'opinion hostile. Lui-même y croyait peu, mais son devoir lui commandait d'aller jusqu'au bout de la tâche et, faisant fi des ambitions personnelles, il n'a songé qu'à l'intérêt général.

Si la déclaration franco-allemande a fait commettre au Monde la « Politique des chiffons de Papier » chère à l'Allemagne, elle a fait aussi apprécier à sa juste valeur le courage politique et la force des nobles sentiments que Georges Bonnet porte à son Pays.

Suiv la biographie de notre ami.

Et voici la conclusion :

Georges Bonnet a su s'assurer de brillants collaborateurs comme M. Ripert, M. Lambergier qui l'entouront d'une infaillible amitié. Après sa réussite comme Ambassadeur en Amérique, Georges Bonnet vient de marquer profondément la trace dans l'âme de son Pays. Il est l'incarnation du patriotisme français, semblable en cela à son Président du Conseil, Edouard Daladier, qui, dans l'opposition comme au Pouvoir, a tout sacrifié en son exil et son exil du bien public.

Le patriotisme n'a jamais été pour Georges Bonnet un facteur ou un atout dans son magnifique jeu politique pour accéder à un pouvoir qui n'a jamais servi dans un but particulier, mais pour le service de tous.

L'exacte appréciation de ces intérêts, c'est le principe de toute sa politique, parce qu'il sait, parce que l'étude attentive du passé lui a appris que les grandes erreurs d'ont sortent comme un châtiment les grandes catastrophes produites presque toujours du mirage qui fait aspirer aux gouvernants leurs ambitions personnelles comme les intérêts du pays dont le sort leur est confié.

Georges Bonnet a usé sa santé et passé toutes les heures de son activité pour sauver la Paix. Il pouvait jouir d'un repos bien gagné auquel il avait droit. Sur l'insistance du Président Edouard Daladier, il a consenti à rester à ses côtés et à remplacer M. Marehandeau délégué de se consacrer aux seuls intérêts de la ville de Reims.

C'est encore un geste de fidélité que donne Georges Bonnet au Pays et au Parti Radical. Nous espérons que dans l'histoire de la guerre du Droit contre la Force, Georges Bonnet aura la place qui lui mérite.

SIMONE QUENTIN

## L'HOMME DE LA ROULANTE VOUS PARLE...

(De notre correspondant aux Armées)

Nous sommes arrivés dans notre nouveau secteur. Le froid a fait place à un temps plus élément.

Là, une surprise nous attendait : parmi les nombreux collés, il y en avait quatre pour la compagnie.

Davines quoi ?

Quatre appareils de T. S. F.

Quelle affaire !

Avec la musique des obus, nous allons pouvoir goûter les joies de l'arrière.

Du 6 Février au matin

Rien à signaler.

Du 6 Février au soir

Activité locale de nos patrouilles dans la région à l'ouest de la Sarre.

Du 7 Février au matin

Rien à signaler.

## A ceux du Front... A leurs Familles...

La libération des agriculteurs des classes 1912 à 1915

M. Queuille a fait part mercredi 31 janvier aux deux commissions de l'Agriculture de la Chambre et du Sénat des dispositions prises par le gouvernement en ce qui concerne notamment la démobilitation agricole d'un certain nombre de classes.

Ces mesures sont les suivantes : Libération contrôlée des agriculteurs des classes 1912, 1913, 1914 et 1915. Les chefs d'exploitation appartenant à ces classes seront renvoyés sur leurs terres en congé de mois renouvelable. Les ouvriers agricoles de mêmes classes seront mis à la disposition des comités départementaux de la production agricole qui les remplaceront chez leurs anciens patrons ou chargeront de leur affectation le maire de la commune.

Les libérations auront lieu aux dates ci après : Classes 1912, 10 février ; classe 1913, 20 février ; classe 1914, 23 février ; classe 1915, 1er mars.

Les artisans ruraux des mêmes classes seront placés en affectation spéciale. Les agriculteurs des classes 1916, 1917, 1918 et 1919 continueront à bénéficier des permissions agricoles et de détachement à la terre dans les conditions précédemment fixées.

Pour la Sauvegarde des droits à pension

Au moment où par un décret-loi, paru au Journal officiel du 21 janvier, les conditions d'attribution des pensions pour maladie viennent d'être modifiées, nous croyons devoir attirer à nos amis l'attention sur les indications nécessaires afin de sauvegarder leurs droits.

Il devront dans toute la mesure du possible :

1° Prendre notes des mutations dont ils auront été l'objet avec indication précise des compagnies, batteries, services, les dates et les noms des officiers.

2° Noter, avec indication des dates, les villes et villages dans lesquels ils ont séjourné.

3° Noter les dates auxquelles l'indemnité de combat a été allouée.

4° En cas d'hospitalisation, noter le numéro de l'ambulance, ainsi que son nom et la localité dans laquelle elle se trouvait. Prendre le nom des voisins de lit, du médecin et des infirmiers. Enregistrer la copie du billet d'hospitalisation et la mention : « évacué d'unité combattante » figure sur le billet d'hospitalisation.

La présomption d'origine pour maladie doit être accordée seulement aux militaires qui percevaient l'indemnité de combat.

5° Si l'hospitalisation a été prononcée lorsque le militaire ne percevait pas l'indemnité de combat noter d'une façon précise les travaux, les marches, les manœuvres.

A quel moment sont faites les feuilles ?

Dans le premier quart d'heure qui suit l'arrivée au cantonnement.

Sans se conformer exactement à ces prescriptions, on a fini par faire chez nous des feuilles, et même mieux : quatre coquets chalets de bois se faisant face deux à deux.

Mais il fallait, paraît-il, compléter le décor. Aussi, sur l'ordre du sergent de semaine, une sorte de halle de génie est elle venue agréger le paysage, entre les deux rangées de chalets. L'ensemble était vraiment magnifique et d'une parfaite harmonie.

Un des chauffeurs de la 2, Bagueur comme ça, un, et qui est, à ce qu'on dit, professeur de français dans le civil, a littéralement éclaté d'enthousiasme devant ce spectacle.

Il faut, a-t-il déclaré dignement, consacrer l'événement par un geste solennel.

Il disparaît dans le bureau et revient cinq minutes plus tard avec une sorte de pancarte qu'il avait fabriquée.

Sérieux, il s'approche de la halle de génie et au beau milieu, entre les chalets, il accroche son écriteau, puis se retire. Et chacun put lire alors qu'il avait tracé ces mots :

« Il faut planter des arbres devant les chalets pour rappeler l'homme à la nature. » (Anatole France) (Pierre Nozière).

L'Homme de la roulotte.

scavres qui ont été effectués, ainsi que les conditions atmosphériques, qui ont précédé la déclaration de maladie et qui pourraient avoir une conséquence sur l'origine.

Dès que cela est possible, recueillir soigneusement toutes les notes qui auront été prises et les mettre en sécurité.

Gratuité jusqu'au 31 mars pour les colis de 5 kg. destinés aux armées

M. Edouard Daladier avait accordé jusqu'au 31 janvier 1940 la gratuité de transport des colis d'un poids maximum de 5 kilogrammes destinés aux armées.

En raison des rigueurs exceptionnelles de la saison, et en vue de doter les militaires d'effets chauds et d'objets destinés à assurer leur bien-être, la gratuité de transport sera accordée dans les mêmes conditions jusqu'au 31 mars 1940.

Ces diverses notes, que le reproduit intégralement afin de renseigner les lecteurs de l'Indépendant, ne nécessitent aucun commentaire.

Prochainement, je dirai où en est la question des affectés spéciaux.

Un Ancien Combattant.

## Il n'a pas changé...

Le Colonel en mission définit ses buts de guerre... et de paix

Peu de temps avant la déclaration de guerre, nous apprenions que M. le colonel comte Casimir de la Roque était en disponibilité.

Nous sommes heureux de constater qu'il se repaît avec courage de l'activité « quelque part en France ».

En effet, samedi, il avait réuni à Bergerac quelques uns de ses amis de la zone de l'intérieur (une trentaine environ).

Il a, une fois de plus, défini ses buts de guerre et sa conception de la paix. Voici ce que doit penser tout bon P.S.F. :

« Cependant, la véritable reconstruction de l'Europe se fera sans lentes stériles autour de vocables trop usés : démocratisme, autarcie, totalitarisme et libéralisme. L'établissement d'une paix chrétienne se fera dans l'harmonie des diversités nationales, un service des droits spirituels et des devoirs humains, malgré la Barbarie et ses complices. »

Pour M. de la Roque, colonel en disponibilité, la démocratie représente un vocable trop usé. Il nous l'avait dit en temps de paix, quand il parlait de l'heure H !

## Atteint d'arthritisme genoux et chevilles enfichés...

...j'ai été surpris de la facilité avec laquelle en trois semaines j'ai été débarrassé de mes rhumatismes par l'usage de vos cachets Gandol. Depuis 6 mois, je souffrais de l'arthritisme et j'ai consulté le Gandol à beaucoup de mes localités, tout en étant satisfait. (M. Perron concierge, 77, rue Vanvancennes, Paris 18e) C'est que Gandol, après avoir éliminé l'acide urique, ramène à sa place normale dans l'organisme 14 Fr. 60. Tes Phléas.

## CHRONIQUE LOCALE

Ligue des droits de l'homme et du citoyen. — Les Heures de la section de Bergerac sont près d'achever. La réunion de l'Assemblée générale qui aura lieu au Café de la Terrasse, 1er étage, le dimanche 11 février 1940, à 9 heures et demie du matin.

Vous voulez et vous devez augmenter vos rendements. Une seule formule, une seule opération : l'emploi de l'Engrais désherbant 45/43/5. Il vous apportera une fumure azotée et potassique. Il débarrassera vos bleds de mauvaises herbes qui gênent leur développement.

Coups et blessures. — Ces jours derniers, Auguste Louis Hanché 45 ans, originaire de Paris, ouvrier dans un chantier de la route de Lalinde, domicilié à Paris, rue Lecourbe, fut blessé d'un coup de couteau à la cuisse gauche et admis jeudi à l'hôpital.

L'acteur, nommé Roger Ernest Chou, 44 ans, originaire de Belleville (Menthès-et-M.) manoeuvre, fut conduit vendredi devant M. le juge d'instruction et placé sous mandat de dépôt pour coups et blessures.

Un malade. — Chou fut soigné à la maison d'arrêt de Périgueux.

L'Homme de la roulotte.

# CHAUSSURES ARDILLIER

19-21, rue du Marché, BERGERAC

Pour cet hiver

Les chaussures les plus solides  
Les prix les plus raisonnables

Grand choix de caoutchoucs, sabots,  
bottes de ville et de travail mar-  
que « Aigle ».

Maison fondée en 1875

Pharmacie de service. — Demain  
dimanche, pharmacie Passerieu, boule-  
vard Montaigne.

**PETITS POIS**  
Les Etablissements DIN, rue du Pont-  
Saint-Jean, recommandent cette culture,  
de même que celle des TOMATES,  
HARICOTS VERTS, CELERI. Des prix  
réductions peuvent être garantis.  
Ils sont à la disposition des agriculteurs  
pour tous renseignements qui pour-  
raient désirer.

**Arrestation.** — Samedi, le juge d'in-  
struction de Bergerac passe un mandat  
de dépôt le nommé Louis Fischer, 30 ans, dé-  
cisé de Strasbourg au moment où il se pré-  
sente au gendarme pour avoir tenu des propos  
incoincidents. Fischer fut transféré à la  
maison d'arrêt de Périgueux.

La meilleure maison d'optique, recom-  
mandée par le Syndicat des Opticiens pour  
l'exécution des ordonnances : BONDIER  
frères, opticiens diplômés, 3, rue du Marché  
(face à la Poste), Bergerac.

**MARIAGE**  
M<sup>rs</sup> et M<sup>lle</sup> Gabriel Valaton, M<sup>rs</sup> veuve  
Villardot ont l'honneur de faire part du  
mariage de leurs enfants Odette et  
Gaston.

La cérémonie religieuse a été célébrée  
à Bordeaux, le 22 janvier 1940, dans  
la plus stricte intimité.

**Monseigneur LAIR**  
à Pénchâteau, à Irizogac  
possède un étalon perchonier approuvé  
pour faire la monte. Il sera délivré une  
carte de saillie.

**Série d'accidents**

M. Pierre Bourdin, tourneur aux Etablis-  
sements Linaube, a eu l'articulaire de la  
main gauche écrasé au cours de son travail.  
— La dame Jeanne Ghibard, de Beau-  
puyet, est tombée dans le foyer de sa chemi-  
née.

Elle reçoit de graves brûlures. Transportée  
à l'hôpital, elle a rendu le dernier soupir.

**FOOTBALL ASSOCIATION**  
Une grande journée au Stade: *Etoile  
Sportive Briviste* contre *Football-Club*.  
Il y aura du monde à la Moutie, di-  
manche.

**Les Spectacles**  
AU CYRANO

Une grandiose production en couleurs  
naturelles: le Derby de Kentucky.  
En première partie: sur la Pente.

**LA SALLE DES OUVRIERS**  
Deux grands films: la Belle Equipe  
et le Club des Aristocrates.

— Nous rappelons que le vendredi 9 le  
ténor Lucien Danvers donnera à la Salle  
des Oubriens une représentation de gala au  
profit de l'œuvre de cois au soldat.

**SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS**

Pour activer le déchargement  
des wagons

Pour réduire dans la mesure du possible  
les difficultés que la S.N.C.F. éprouve dans  
la fourniture aux expéditeurs par chemin  
de fer des wagons qui leur sont nécessaires,  
il est indispensable que les destinataires  
déchargent dans le délai le plus court  
les wagons qui leur sont mis à leur disposition.

C'est dans ce but que la S.N.C.F. vient  
de faire approuver par le Ministère des Tra-  
vaux Publics les dispositions suivantes qui  
entrèrent en vigueur dès le 4 février pro-  
chain.

En premier lieu, les destinataires qui  
déchargent les wagons le dimanche au  
lieu du lundi bénéficient d'une prime  
égale en laux leurs pour une journée de  
stationnement en cas de déchargement  
de délaix, soit 93 fr. par wagon.

La Société Nationale des Chemins de Fer  
demande instamment aux destinataires de  
profiter de cette mesure dans l'intérêt gé-  
néral dans leur intérêt propre.

En outre, depuis le 4 février, l'heure  
limité à laquelle doit parvenir l'avis d'ar-  
rivée aux destinataires pour faire courir le  
délai de déchargement des wagons est  
fixé à 3 heures du matin (au lieu de 18  
heures la veille).

Les gares reçoivent des instructions pour  
faciliter le travail des destinataires en leur  
adressant le plus tôt possible les avis d'ar-  
rivée. La S.N.C.F. demande toutefois aux  
destinataires, à qui l'avis n'aurait pu par-  
venir le matin, de prendre les mesures  
nécessaires pour décharger les wagons dans  
la journée, ils éviteront ainsi d'avoir à payer  
des frais de stationnement.

## LES ÉTABLISSEMENTS F. RODRIGUEZ

Faubourg de la Madeleine  
demandent des apprentis présentés par  
leurs parents; jeunes filles pour travail  
facile; femmes mécaniciennes et ou-  
vrières pour travail à façon chez soi.

Tout pour la photo et le cinéma. Travaux  
amateurs. Photos pour identités, livraison  
rapide, chez BONDIER frères, opticiens,  
Bergerac.

**Vente de meubles neufs et d'occasion**  
Lits, sommiers, matelas, armoires à  
glaces, buffets, chaises, fauteuils

**ÉCHANGE-LOCATION**  
E. BENOIST, 14, rue Mounet-Sully

**SPECIALISTES DE STRASBOURG**  
Charcuterie alsacienne

Choucroute MÜNSTER  
— BENOIT, 9, rue des Fontaines —

**Les tousses qu'on fuit**  
Congestionné et respirant à peine, or-  
chant, toussant, le malade atteint de bron-  
chite, d'asthme ou de catarrhe, est vite  
répéré et injecté dans l'écart. Les  
tousses doivent pourtant savoir que les  
médicaments des tousses ne trouvent  
un remède certain et prompt: le Palmoil.  
Le Palmoil doit à son pouvoir antispas-  
modique de détruire les microbes pulmonaires,  
de décongestionner et d'éclaircir les poumons.  
Après l'irritation due aux microbes, le  
Palmoil diminue l'expectoration, arrête la  
toux. Ne soyez plus un tousseur désagréa-  
ble et souffrant; prenez dès aujourd'hui  
un flacon de Palmoil qui vaut 13 fr. 50.  
Ttes Pharm.

## AGENCE BERGERACOISE

Place du Palais de Justice  
Vente et achat de maisons, propriétés, fonds  
de commerce, prêts hypothécaires, routes  
viagères.

Marché de Bergerac du 31 février

Céris, 14 à 12 fr. le douzaine.  
Pois, 5 fr. à 6 fr.; fèves mûres, 6 fr.;  
fèves, 6 fr.; pois secs, 5 fr. 50; lupins, 5 fr.;  
plantes, 7 fr. le tout le demi kilo.  
Pigeons, 10 à 15 fr. le pair.  
Noix, 3 fr. le 1/2 kilo.  
Pommes, 4 à 5 fr. le douzaine.  
Pommes de terre, 4 fr. 25 le kilo.  
Fèves d'été, 35 à 40 fr.; fèves de canard,  
30 à 35 fr. Oies grasses, 9 fr. 10 fr. le  
tout le demi kilo.

## Une nouvelle recette de vin chaud

Vous sentez-vous enrhumé, grippé et  
frissonnant? Faites chauffer un grand verre  
de vin, sucrez-le bien; ajoutez trois  
cassoles de café de Quinsonia et deux  
tranches de citron. Buvez très chaud en  
vous mettant au lit. C'est souverain. Les  
soldats, à qui l'on fait des distributions de  
vin chaud, peuvent le rendre plus efficace  
encore en y ajoutant un peu de Quinsonia.  
N'oubliez pas de jolander, dans vos collis,  
ou en deux flacons de cet extrait fortifiant.  
Ttes Pharm 5 fr. 85 le flacon.

## Etat-civil de la ville de Bergerac

du 31 janvier au 6 février 1940

### NAISSANCES

Pascotto Marie-Madeleine, avenue Cal-  
mette.  
Lévesque Yvonne, avenue Calmette.  
Dupuis Pierrette, avenue Calmette.  
Clément Jean-Pierre, avenue Calmette.  
Bonnavy Jean-Claude, avenue Calmette.  
Bezaron Monique, avenue Calmette.  
Teller Mireille, avenue Calmette.  
Vilhechanoix Monique, avenue Cal-  
mette.  
Bonnat Claude, avenue Calmette.

### MARIAGES

Mailhon André, employé P. O., de Ber-  
gerac, et Luc Dubois, ménagère, de Ber-  
gerac.  
Fradet Jean, maréchal-dés-logis, de  
Bergerac, et Raymond Cabanous, secré-  
taire, de Bergerac.  
Lagarde Robert, typographe, de Ber-  
gerac, et Gerçolette Chymacé, sans prof.,  
de Bergerac.

Erkman Charles, journalier, de Stras-  
bourg, et Josephine Grassemerrier, sans  
prof., de Bergerac.  
Andouard Jean, maréchal-ferrier, de  
Bergerac, et Marie Dodelment, sans prof.,  
de Bergerac.

Duclos Antoine, 64 ans, sans prof., ave-  
nu Calmette.  
Bussy Jean, 73 ans, sans prof., avenue  
Calmette.

Beny Pierre, 76 ans, rue Maréchal-  
Joffre.  
Cassan François, 47 ans, rue Ville-  
chanoix.  
Gagnon Antoine, 71 ans, sans prof., rue  
Valette, 81.  
Bertrand René, 28 ans, imprimeur, rue  
Pozzi.  
Muller Philippe, enfant, avenue Cal-  
mette.  
Beny Jacques, 59 ans, à Gail.  
Guesnel Louis, 48 ans, à Gail.  
Lasserre Gustave, 75 ans, à La Côte.  
Bleural Guy, enfant, avenue Calmette.  
Duvos Alton, veuve Daniel de Félies, 80  
ans, place du Pont.  
Pouget Jean, 71 ans, rue du Torant.  
Viletta Elisabeth, veuve Vidal, 82 ans,  
à Cronr.  
Henry Marie, épouse Allard, 77 ans,  
Dassler Jeanne, épouse Chebat, 60 ans,  
cultivatrice, avenue Calmette.  
Duteil Marguerite, veuve Echaudier,  
40 ans, avenue Calmette.  
Escarot Joseph, 79 ans, rue Jean-  
Nicoi.  
Souillac Marie-Louise, veuve Brunen-  
Lacaud, 89 ans, rue Pozzi.  
Angade Anne, veuve Robert, 92 ans,  
place du Pont.  
Maître Elise, 43 ans, tapissier, rue  
St-James.  
Lacroix Jean, 51 ans, aux Costes.  
Lacant Louis, enfant, avenue Cal-  
mette.

**REMERCIEMENTS**  
Madame veuve Henri Gagnaire; Monsieur  
et Madame Roger Gagnaire; Madame veuve  
Lasserre; Madame veuve Thoma et ses en-  
fants; Monsieur et Madame Lucien Lussat  
et leurs enfants, remercient toutes les per-  
sonnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux  
obèques.

**REMERCIEMENTS**  
Monsieur Henri GAGNAIRE  
ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des  
marques de sympathie en cette douloureuse  
circonstance.  
Pompes Funèbres Générales, Bergerac. Tél. 70

**REMERCIEMENTS**  
Monsieur et Madame Fernand Bertrand  
Monsieur et Madame Callier; Monsieur et  
Madame Callier et leurs enfants; Mad-  
ame veuve Lassus; Madame veuve  
Barrière; Monsieur et Madame Lapoue et  
leurs filles; Madame Desvergne et ses enfants;  
Monsieur et Madame Goulet et leur fille  
Madame veuve Darfuit; Monsieur Amaria,  
les familles Lallier, remercient bien sincère-  
ment toutes les personnes qui leur ont fait  
l'honneur d'assister aux obèques de

**REMERCIEMENTS**  
Monsieur René-Paul BERTRAND  
ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des  
marques de sympathie en cette douloureuse  
circonstance, et d'excuses envers des per-  
sonnes qui, involontairement, ont été omises  
lors de l'envoi des faire-part.  
Pompes Funèbres Générales, Bergerac. Tél. 70.

**REMERCIEMENTS**  
Monsieur Jean Gasthier; Monsieur et Ma-  
dame Paul Gasthier, et toute la famille,  
adressent leurs bien sincères remerciements à  
tous ceux qui leur ont tenu compte de leur  
présence, et d'excuses envers des per-  
sonnes qui, involontairement, ont été omises  
lors de l'envoi des faire-part.

**REMERCIEMENTS**  
Marie Yvonne GAUTHIER

**VENTE DE MATÉRIEL**  
dépendant d'un Fonds de Commerce  
Premier Avis

Suivant contrat retenu par M<sup>rs</sup> ES-  
CARVONT, suppléant M<sup>rs</sup> BÉTOUS,  
notaire à Port-Sainte-Foy (Dordogne), le  
dix-neuf janvier mil neuf cent quar-  
ante, enregistré à Villain le vingt deux  
janvier suivant, volume 205, par le re-  
ceveur qui a perçu les droits.

Madame Anne CARMAGNAT, com-  
merçante, épouse de Monsieur Paul-  
Henri TEYSSEIER, demeurant à Port-  
Sainte-Foy (Dordogne), a vendue à :  
Monsieur Victor MULLER, et Madame  
Henri OBERLE, son épouse, tous deux  
commerçants, demeurant à Strasbourg,  
45, rue du Marais-Vert

Le matériel dépendant du fonds de  
café et débit de boissons appléte à  
Port-Sainte-Foy (Dordogne) par Ma-  
dame TEYSSEIER, sous le nom de « Café  
de la Terrasse ».

Les oppositions, s'il y a lieu,  
seront reçues dans les dix jours  
de la deuxième insertion, en  
l'étude de M<sup>rs</sup> Bérous, notaire.

Pour extrait :  
J.-A. BÉTOUS.

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE BERGERAC**  
Les créanciers ou présumés créanciers  
du sieur COURTIN, en son état notaire  
à Bergerac, sont invités à assister  
l'assemblée générale des dits créanciers  
qui aura lieu le mardi 20 novembre  
1940, à 14 heures, au Palais de Justice,  
salle du Tribunal de Commerce,  
sous la présidence de M. Capoul, juge  
commissaire de la dite faillite.

**A VENDRE** 5 CV Citroën, entièrement  
révisé, état neuf. S'adresser  
au bureau du journal qui transmettra.

**ON RECHERCHE** de suite appartement  
meublé 3 à 5 pièces  
à possible avec confort. S'adr. Bergerac  
au bureau du journal qui transmettra.

**ON DEMANDE** une palette ouvrière  
coûteuse chez Mme  
Berthe, 14, rue Saint-Martin, Bergerac.

**STÉNO-DACTYLO** ayant quelques  
notions comptables demandé par Etablissements « DIN »,  
Conserves, à Bergerac. Diplôme obligatoire.

**ON DEMANDE** maquette propriété Ga-  
rrière à Colombar. S'adresser Reynaud  
frères, rue Neuve, Bergerac.

**A VENDRE** belle salle à manger néo-  
classique. S'adresser bureau  
du journal.

**FAMILLE DE CULTIVATEURS**  
4 personnes, dont 2 garçons de 14 et 15 ans,  
le mari démissionné, connaissant toutes cul-  
tures: céréales, tabac, vignes, élevage, etc.,  
recherche en ménage, pour fin août ou  
septembre prochain, bonne propriété de rap-  
port bien située sur plateau fertile, mais de  
préférence en plaine, environs Bergerac,  
Lalinde, La Roque. Très bonnes références.  
S'adresser au bureau du journal.

**OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES**  
ACIAT, VENTE Maisons, Propriétés,  
Commerce, Prêts hypothécaires, Routes vi-  
agères, sont réalisés rapidement et discrètement  
par l'AGENCE MESSÈGE  
Place de la République, Bergerac

**A VENDRE** pour cause de non emploi,  
le mari démissionné, connaissant toutes cul-  
tures: céréales, tabac, vignes, élevage, etc.,  
recherche en ménage, pour fin août ou  
septembre prochain, bonne propriété de rap-  
port bien située sur plateau fertile, mais de  
préférence en plaine, environs Bergerac,  
Lalinde, La Roque. Très bonnes références.  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE** urgent bureau, meubles  
bien situés, petit foyer, cause  
maladie. Bureau journal 250

# CHAUSSURES DE LIMOGES

58, rue Neuve, R. DURÉ, chausseur

## VOUS Y TROUVEREZ TOUS LES GENRES

pour le Sport, la Marche, la Pluie, l'Appartement

**RAYON SPÉCIAL POUR PIEDS SENSIBLES**

## DROGUERIE - HERBORISTERIE M. NOREAU

28-30, rue Sainte-Catherine - BERGERAC - Tél. 243

Plantes médicinales: Feuilles, Fleurs, Racines, Écorces.  
Articles de pansements: Coton hydrophile, Gazes, Bandes, etc.  
Couture pour malades. Poires à lavements et à injections. Enemas, Douche.  
Bassins de lit, Thermomètres médicaux.

Couleurs, Vernis, Huiles, Essences, Verres à vitres, Pinceau  
Ripolin, Siléxine, Siléxore, Couleurs pour ciment.

Broserie soie et chendient — Insecticide et antimites divers  
Toile à laver, Laines à Parquet, Peaux de Chamois, Éponges

## Cession de Parts

Suivant acte sous signatures privées  
en date à Bergerac du vingt trois sep-  
tembre mil neuf cent trente-neuf, en-  
registré le dix-neuf décembre mil neuf  
cent trente-neuf, folio 63, n° 315, par  
le receveur qui a perçu les droits.

Monsieur Charles Jean GAY, demen-  
rant Saint-Nazaire, par Lunzon, a cédé,  
à Monsieur Maurice SUZÉ, demen-  
rant à Bergerac, rue Marchal Joffre,  
à la Madeleine.

Les vingt cinq parts lui appartenant  
dans la société à responsabilité limitée  
formée entre Monsieur Joseph PLAN-  
CHÉ, demeurant à Sainte-Foy de Lon-  
gchapt (Dordogne), et Monsieur Charles  
Jean GAY, sus-nommé, à Monsieur Charles  
Jean GAY, sus-nommé, la dite société  
ayant pour objet l'exploitation de toutes  
lignes de transports de voyageurs et de  
marchandises, constituée sous la dénomi-  
nation sociale: « Société Nouvelle  
de Transports », avec siège social à  
Sainte-Foy de Longchapt (Dordogne).  
Le capital social reste fixé à la somme  
de vingt cinq mille francs.

Monsieur PLANCHÉ reste seul gérant  
de la Société.

Un exemplaire du dit acte sous seing  
privé a été déposé aux greffes du Tri-  
bunal de Commerce de Bergerac.

Pour extrait:  
Signé: SUZÉ.

## LOTÉRIE NATIONALE

À dater de la 18<sup>e</sup> Tranche 1939 et  
pendant le cours de l'année 1940

À CHAQUE TRANCHE

1 Lot de 5.000.000	de Frs
2 Lots de 1.000.000	de Frs
4 Lots de 500.000	de Frs
10 Lots de 100.000	de Frs
20 Lots de 50.000	de Frs
100 Lots de 10.000	de Frs

et plus de 210.000 autres lots.

**4.000.000 SEULEMENT  
DE BILLETTS**  
AU LIEU DE 1.500.000

donc, toujours 1 chance sur 5  
de gagner et

**50<sup>0</sup> DE CHANCES  
SUPPLÉMENTAIRES DE GAGNER  
LES GROS LOTS**

## Vente de Fonds de Commerce

Demi-muids et Barriques  
Transports en file blanche et rouge  
Bois entrés pour la réparation  
Faitalles pour salitage

## TONNELLERIE DE SA CONTE

Route de Pomboz  
Près la Gare des Tramways, BERGERAC

Etude de M<sup>rs</sup> MERLET  
Notaire à Sainte-Foy-la-Grande

## Vente de Fonds de Commerce

Suivant acte reçu par M<sup>rs</sup> MERLET,  
notaire à Sainte-Foy-la-Grande, le  
treize Janvier mil neuf cent quarante,  
enregistré à Sainte-Foy la Grande le  
dix-huit Janvier suivant, F 69, N<sup>o</sup>  
379, par le receveur qui a perçu les  
droits,

Monsieur Charles DUMONT, char-  
pentier, et Madame Marie dite Jeanne  
PLATON, son épouse, demeurant en-  
semble à Charly-sur-Marne (Aisne),  
Ont vendu à Monsieur Yvan Fran-  
çois DAZAT, charpentier, demeurant à  
Port-Sainte-Foy, un fonds de commerce  
de charpenterie et de menuiserie ex-  
ploités à Port-Sainte-Foy et compren-  
nant les éléments incorporés et le ma-  
tériel.

L'insertion prévue par la loi figurant  
dans le Bulletin annexé du Journal  
Officiel du mercredi vingt-quatre Jan-  
vier mil neuf cent quarante.

Les oppositions devront être faites  
dans les dix jours de la deuxième  
insertion, à Bergerac, en l'étude de  
M<sup>rs</sup> BRANDA, avoué, où domicilié, est élu  
le Juge de l'insertion.

Pour deuxième insertion.  
Signé: MERLET.

## UNION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DU PÉRIGORD

MM. les actionnaires de la Société  
« Union Commerciale et Industrielle du  
Périgord et du Sud-Ouest » sont infor-  
més que le coupon N<sup>o</sup> 5 est payable dès  
maintenant par Frs: 4 brut, aux gai-  
chets de la Banque Générale de Guyenne,  
77, rue Neuve, à Bergerac.

## « L'Electric-Radio »

58, Rue du Marché  
« En face les « Galeries Modernes »

**P. VAUBAL**  
Distributeur officiel « RADIOLA »  
Tout pour la T. S. F.

Dépannage de tous appareils en 24 heures  
par spécialiste diplômé

# Aux Chaussures ALBERT

7, Rue du Marché — BERGERAC  
En face de la Poste

## MAISON DE CONFIANCE

Les meilleurs prix

## Clinique Moderne Dentaire

152, rue Neuve d'Argenson, 152  
(face au Palais de Justice)

SOINS DE LA BOUCHE ET DES DENTS  
par chirurgien-dentiste diplômé

Concussions de **BOURGAC**  
R. C. 7903 BERGERAC Tél. 676

Extraction sans douleur: à 15 francs. — Réparation en 1 heure. — Retouche  
ou transformation d'appareil aux prix les plus justes. Consultations gratuites

La Maison n'a pas de succursale à Bergerac — TOUS TRAVAUX GARANTIS

# Hâtez la victoire

Les soldats ne sont pas seuls à faire la guerre, nous sommes avec  
eux, nous unissons nos efforts aux leurs. En soustrayant à l'ennemi  
d'armement, vous donnez au pays plus d'armes et plus de munitions.  
Vous le rendez plus puissant encore.

C'est grâce à vous, à vos relations de tous les jours, à vos don-  
nations, qui vous permettent de soustraire aux soins d'armement que  
vous leur fournissez plus vite et plus sûrement, les armes, les munitions,  
le pain, le miel, le fil qui ont été parties. N'attendez pas pour  
vous voir déseigné. Pensez à l'avenir de la France, au vôtre et

## Souscrivez aux BONS D'ARMEMENT